



Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Mesdames et Messieurs les membres de l'unité syndicale du SDIS du Nord
(Avenir secours, CGT, FO, SUD, SPASDIS-CFTC)

DIR/GG/SP n° D20-
☎ : 03.28.82.26.21
FAX : 03.28.82.26.13
Email : secretariat.ddsis@sdis59.fr

Lille, le 28 Décembre 2020

Mesdames et Messieurs les représentants de l'unité syndicale,

Dans le cadre du mouvement de grève en cours, vous avez souhaité participer à la refonte du Règlement Opérationnel (RO).

Ce document a toute son importance car il fait suite au SDACR pour déterminer les moyens qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour défendre au mieux la population de notre département. Il n'est nullement question de l'entériner sans que les partenaires sociaux soient pleinement intégrés aux réflexions conduisant à son élaboration.

Aussi, je vous propose de repousser sa validation au premier semestre 2021. Cette disposition permettra de poursuivre des réunions constructives entre le pôle organisation des secours et les représentants du personnel. Vous aurez ainsi les éléments de travail suffisamment en amont, de manière à ce que vous puissiez faire part de vos observations et de vos propositions.

Par ailleurs, vous soulevez la situation des centres de secours qui se voient supprimer le stationnaire sur leur Potentiel Opérationnel de Nuit (PON), suite à l'application de la note opérationnelle 2020-21 portant l'effectif SPP en garde de 24h, fixé à 6 au lieu de 7.

Considérant la nécessité de parfaire les éléments liés au volet batimentaire, opérationnel et organisationnel, cette disposition fera l'objet de nouveaux échanges. Dans l'attente, le dispositif est suspendu.

Concernant l'effectif de sapeurs-pompiers professionnels, la Présidence s'est engagée à atteindre au 31 Décembre 2020 le nombre de 2146, dont 1718 dans les engins.

Nous allons au-delà en atteignant 2149 sapeurs-pompiers professionnels. Pour ce qui concerne les 1718 SPP en centre de secours, ils seront atteints au cours de l'année 2021 et dans les meilleurs

délais. En effet nous aurions pu atteindre l'objectif initial mais les conditions n'étaient que transitoires, et source de conflit.

Au sujet de l'IAT, comme je m'y suis engagé lors de notre entretien, celle-ci sera réadaptée en lien avec l'entretien de fin d'année, selon mon arbitrage.

Persuadé d'avoir pu répondre à vos interrogations, et aspirant à un retour à des discussions sereines, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Unité Syndicale, en ma sincère considération.

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,



**Contrôleur Général
Gilles GRÉGOIRE**